



E. J. BRILL

— LEIDEN

*Vient de paraître dans la collection Bibliotheca Visseriana dissertationum jus internationale illustrantium:*

T. XVIII

# PROBLÈMES JURIDIQUES DES EMPRUNTS INTERNATIONAUX

PAR

**G. VAN HECKE**

1955. XVIII-310 p.

Relié pleine toile Gld. 28.—

Dans la période qui s'est écoulée entre les deux guerres mondiales les emprunts internationaux ont fait l'objet d'une masse touffue de décisions judiciaires provoquées en ordre principal par les problèmes de la clause-or. Ce problème a grandement perdu de son actualité. Mais la synthèse de cette jurisprudence, qu'on peut maintenant élaborer avec le recul nécessaire, reste d'un intérêt permanent pour le droit international des contrats monétaires.

Les restrictions de change constituent, à l'heure actuelle, un des obstacles les plus importants à la libre circulation des capitaux. Une étude approfondie du problème relativement nouveau de l'effet international de ces restrictions a donc paru nécessaire.

M. van Hecke a fait un usage systématique de la méthode comparative. Les avantages de cette méthode pour l'affinement scientifique des disciplines juridiques sont suffisamment connus.

Prenant le droit belge comme base, l'auteur a pris les matériaux de comparaison dans les principaux pays d'Europe Occidentale et aux États-Unis. Les principes ainsi dégagés par une analyse effectuée dans un cadre restreint se révéleront susceptibles d'une application géographiquement plus vaste.

MEDE VERKRIJGBAAR DOOR BEMIDDELING VAN DE BOEKHANDEL